

# La quête désespérée des disparus

Dans deux mois, la première commission d'enquête officielle remettra son rapport.

LS sont Libanais, Palestiniens, quelquefois Syriens. Tous ont disparu, parfois depuis 25 ans, pour ne jamais réapparaître. Ce sont les oubliés de la guerre. Si lors des premières manifestations de 1982, plusieurs milliers de personnes défilèrent à Beyrouth pour réclamer la libération des "kidnappés", aujourd'hui les revendications ont changé. Les parents de disparus ne réclament plus qu'une chose : connaître le sort de leurs proches.

**Droit de savoir.** « La vérité est préférable à l'incertitude. Savoir la vérité nous aidera à nous réconcilier avec nous-mêmes », résume Wadad Halwani. Depuis la disparition de son mari en 1982, cette Tripolitaine de 49 ans mène la lutte à la tête du "comité des parents de disparus". Le 29 octobre 1999, elle a lancé avec les amis du comité la campagne du "droit de savoir". Objectif : pousser le gouvernement à créer une commission d'enquête. Les lettres et les manifestations ont payé : le 21 janvier, le Premier ministre Selim Hoss a créé une commission d'enquête. Composée

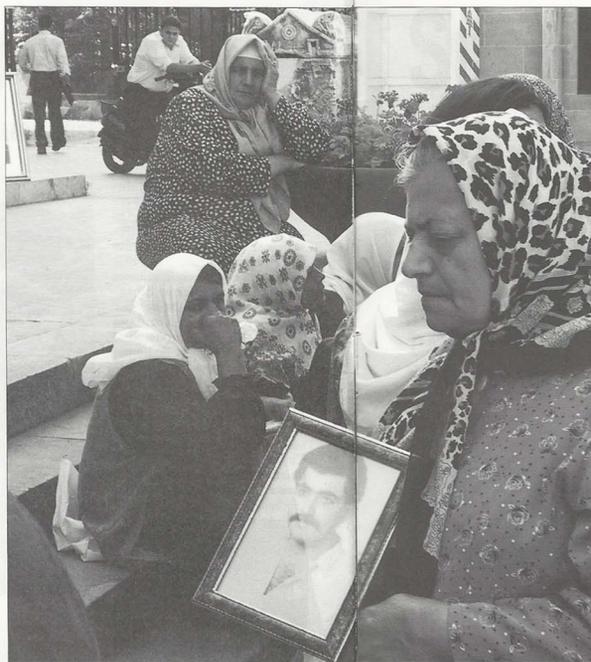
quatre officiers placés sous l'autorité du brigadier général de l'armée libanaise Salim Abou Ismail, elle a jusqu'au mois de juillet pour rendre son rapport.

**2000 disparus.** « C'est une tâche très difficile mais nous avons nos propres sources d'information », assure Salim Abou Ismail. La commission a été saisie par les familles des dossiers d'environ 2000 disparus, soit plusieurs centaines de moins que les 2600 recensés par le comité des parents. C'est évidemment bien moins que le chiffre parfois avancé de 17000, considéré par tous comme excessif.

Après cinq mois de recherches, Salim Abou Ismail sait déjà que la grande majorité des disparus peuvent être considérés comme morts, même si, tient-il à préciser, « nous enquêtons encore ». Beaucoup de familles vivent pourtant accrochées à l'idée que leur proche est devenu clandestin, soit en Syrie, soit en Israël. L'an dernier, l'Etat hébreu a libéré un Libanais qui figurait sur les listes de disparus. Depuis ce cas unique, de nombreux parents veulent espérer. « Si je

devais donner un chiffre, je dirais qu'il y a 49% de chances que mon fils soit encore vivant, emprisonné quelque part en Israël », estime Mariam Assir. Depuis 1982, elle est sans nouvelles de son fils Maher, engagé dans les milices communistes et kidnappé par les Forces Libanaises, à l'âge de 16 ans. Depuis, elle a abandonné son travail de couturière et se consacre au dessin et à la peinture. « Je n'arrivais plus à travailler », résume-t-elle. J'avais besoin de m'exprimer. Si Maher revient, au moins je me serai occupée. S'il ne revient pas... » Son fils est souvent le sujet de ses dessins ou de ses sculptures. Elle vient juste de terminer son buste en plâtre.

**Très peu d'espoir.** Les plus lucides ne croient pas que leurs proches sont détenus à l'étranger. « C'est une utopie à laquelle les familles veulent croire », explique Albert Abi Azar, coordinateur de la campagne. « C'est une attitude plus émotionnelle que rationnelle. Quelqu'un d'extérieur sait qu'il y a très peu d'espoir. » Wadad Halwani n'est pas plus confiante. Pour elle, un soutien



JEAN-MICHEL LAHIRE

Tous les mercredi, les parents des disparus se retrouvent sur les marches du musée. Pour que personne n'oublie.

des familles est plus nécessaire que jamais : « Nous sommes dans une période très sensible et très fragile : on doit s'attendre à des réactions très fortes. Il faut aider les familles sur tous les plans - financier, social, psychologique - car la plupart d'entre elles comptent sur le retour des disparus. » A partir de cet été et de la pu-

# Un campus pour deux

Le projet d'unifier les facultés existe. Verra-t-il le jour ?

UN jour peut-être, les jeunes musulmans et chrétiens, qui depuis 25 ans étudient séparément, pourront s'asseoir côte à côte dans un même amphithéâtre, se retrouver dans la même cafétéria pour manger. Et discuter ensemble de leur avenir. C'est en tout cas l'espoir que nourrissent les promoteurs du projet de réunification de l'Université Libanaise. Divisée en 1976 pour des raisons politiques et de sécurité, l'UL compte aujourd'hui encore deux branches distinctes pour chaque faculté, vestige de la séparation Est-Ouest entre musulmans et chrétiens. A l'exception de la médecine dentaire, la pharmacie, l'agronomie et quelques DES déjà réunifiés, l'Université Libanaise compte 12 facultés, chacune divisée en deux branches.

**Pari ambitieux.** Symbole de ce projet d'unification : la construction en cours d'un campus de 200 hectares à Hadeth, dans une zone située entre un quartier musulman et un quartier chrétien. Commencé en avril 1997, le chantier devrait s'achever en août 2002. Le pari est ambitieux. Avec 60 000 étudiants, l'UL, seule université publique au Liban, regroupe près de 60% de la population étudiante du pays. Le campus de Hadeth n'accueillera pas l'intégralité de l'UL. Conceu pour 25 000 étudiants, il devrait réunir huit facultés unifiées. Lorsque l'on évoque

le futur campus d'Hadeth, rares sont les personnes réellement informées de l'état du projet. D'autres ironisent : « Oui, bien sûr, ça se fera... pour nos enfants, en 2050 ! » Ibrahim Charouf, responsable de la partie technique pour le Conseil de Reconstruction et de Développement, reconnaît d'ailleurs que « le projet accuse un ralentissement. Pour des raisons techniques, nous sommes en retard d'un an sur le calendrier initial ». A cet argument technique, d'autres ajoutent que l'antagonisme entre les communautés religieuses ne joue pas en faveur de la réalisation du projet. Les avis semblent très partagés. DES, tant à l'est qu'à l'ouest. Souvent, au sein d'un même groupe d'amis, les opinions diffèrent. A la cafétéria de la faculté des beaux arts, Laura reste en retrait lorsque son amie Tania évoque avec enthousiasme ce rapprochement. « Chaque population a ses propres idées », argumente Laura. « Mais ce sera plus riche pour les étudiants, répond Tania. Chacun profite de l'expérience de l'autre ». Sceptique, Laura lâche qu'« il y aura toujours des problèmes entre les chrétiens et les musulmans ». Pour le professeur Hashem Hussein, le rapprochement est délicat mais nécessaire pour l'avenir du Liban : « C'est une décision politique qui a motivé cette partition, la

devra donc être politique. Les réticences et les oppositions viennent surtout de l'appréhension de deux jeunes gens qui n'ont pas eu l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à se connaître ». Comme si cette pomme de discorde ne suffisait pas, la pertinence logistique du projet est aussi attaquée. Le trafic s'annonce comme un point noir : aujourd'hui déjà, l'autoroute qui mène à l'accès Est du campus est souvent embouteillée. D'autres soulignent la lourdeur de l'administration qui devra gérer un site aussi important.

Les critères académiques sont également évoqués. Amr Ojja Tohmé, professeur de pédagogie, regrette le manque de concertation et de cohésion entre les coordinateurs des différentes facultés. « Il faut avancer à pas lent, mais sûrs. Emménager à Hadeth ne pourra réussir que si le contenu, les méthodes d'enseignement et les systèmes d'évaluation sont préalablement harmonisés ». Ces arguments logistiques ou strictement universitaires peuvent sembler futiles par rapport à l'enjeu de cette réunification. Le danger existe pourtant qu'ils servent de terreau pour nourrir les disputes. Et réveiller d'anciennes blessures.

MANUELE P. ET M.V.

MARIE-ESTELLE PECH  
MAGALI VAGNER

# La foi fait la loi et Dieu seul unit ceux qui s'aiment

En attendant que la législation change, les couples mixtes ou laïcs sont obligés de se rendre à l'étranger pour se marier.

PÉTALES de rose et grains de riz, robes blanches et signature devant un juge. Etudiante à l'American University of Beirut, Halya rêvait d'organiser cet été un faux mariage civil sur le campus. « C'était un moyen de protester contre l'absence d'un tel droit au Liban, raconte-t-elle. Mais l'administration n'en a pas voulu en disant que c'était un sujet très politique et sensible ». Politique, l'idée d'instaurer le mariage civil facultatif pourrait rebondir après les législatives du mois d'août. Une dizaine de députés devraient présenter un projet de loi au nouveau parlement. Les tentatives précédentes avaient toutes échoué, suite au tollé unanime des chefs religieux. En attendant, les couples doivent se soumettre aux lois d'une des 18 communautés religieuses auxquelles ils sont for-

cés d'appartenir. Mariage, divorce ou succession, tout ce qui est en rapport avec le droit de la famille est géré par les communautés. C'est des règles multiples négligent pourtant un cas : les couples mixtes. Nisrine, chiite, et Tarek, grec orthodoxe, ne pourraient effectivement pas se marier au Liban, sauf à envisager de se convertir à la religion de l'autre. Croyants tous les deux, n'ignorant pas que l'Etat libanais reconnaît les mariages civils contractés à l'étranger, ils ont choisi de se marier à Chypre. Le plus dur a été de le faire accepter par les familles. « Ils étaient complètement oppo-



Le 12 septembre 1998, six couples ont fêté leur mariage civil en défilant dans le quartier Hamra.

sés au début, se souvient Nisrine, alors qu'ils connaissaient très bien Tarek. Mais à leurs yeux, une musulmane ne pouvait pas épouser un chrétien ». Après trois mois de crise, elle est parvenue à convaincre sa famille. Restait à traduire les pièces d'identité en anglais, avant de s'envoler pour Chypre. « On était tout seuls là-bas, sans notre famille, ni amis », regrette encore Nisrine. Conclu à Chypre, en Turquie ou pour les plus aisés en France, le mariage civil garantit mieux l'égalité homme-femme. « Toutes les religions sont discriminatoires à ce sujet. Chez les musulmans, les femmes ne peuvent pas divorcer, sauf ex-

ception. Chez les chrétiens comme chez les musulmans, c'est l'homme qui a toute l'autorité parentale », explique Fadi Moghazbil, avocat. Le mariage civil est aussi un premier pas vers une société laïque. On ne peut pas développer une citoyenneté libanaise avec 18 lois différentes ». Cette porte ouverte sur la liberté de mariage tend de plus en plus d'adeptes parmi les jeunes. Tous les deux musulmans, Rima et Fadi n'avaient aucune obligation de choisir le mariage civil. Laïques convaincus, ils se sont tout de même mariés à Antakya, au sud de la Turquie. Comme à Chypre, le mariage des Libanais est un vrai commerce dans cette ville : la transaction des papiers coûte 300 dollars et les services de la mairie 200. Le Mouvement des droits de l'homme (MDH) a porté à Rima et Fadi les 1500

dollars nécessaires pour leur mariage. « Les gens ne comprennent pas pourquoi on rend les choses si difficiles. Mais pour nous, pouvoir se marier comme on veut est un droit », explique Fadi. En septembre 1998, ils ont fêté leur mariage, avec cinq autres couples, dans un théâtre de Beyrouth. Défilé rue Clémenceau, réception de 600 personnes, le MDH a tout fait pour organiser la fête. « C'est un moyen de populariser le mariage civil », souligne Ugarite Younan, du MDH. Mariés, fêtés, la vie n'est pour autant pas complètement rose pour Nisrine, Tarek, Rima et Fadi : les deux premiers restent soumis à la législation chypriote, les seconds aux règles musulmanes. En attendant la nouvelle loi.

BURCIN GERÇEK  
JEAN-MICHEL LAHIRE

# Les manuels entrent en révision

Fraternité, solidarité, unité. Cette trilogie n'a au Liban encore rien d'une devise. Mais c'est tout un programme : celui de la refonte des manuels scolaires. Aujourd'hui, les élèves utilisent des manuels d'histoire, d'instruction civique, ou de religion où les héros libanais et les faits d'armes mis en avant changent selon qu'ils fréquentent des écoles chrétiennes ou musulmanes. Pour remédier à ces disparités, la réforme de l'éducation engagée il y a cinq ans et inspirée par les accords de Taëf, s'est fixée prioritairement pour objectif de réviser des programmes vieillots qui n'avaient pas été revus depuis 1968. Les premiers manuels d'instruction civique unifiés sont entrés dans les écoles en 1998 et le gouvernement vient d'approuver la proposition d'un comité, composé des représentants des différentes communautés, sur le contenu d'un futur manuel

d'histoire. Niemer Freiha, président de l'organisme gouvernemental chargé de la réforme, estime que le livre sera prêt pour la rentrée 2001. Dans les prochaines semaines, un autre comité réfléchira sur le livre qui servira de support à l'enseignement des religions. Le sujet est délicat, puisqu'un décret de décembre 1999 a rendu l'éducation religieuse obligatoire dans les écoles publiques. Pour Ugarite Younan, membre d'une association laïque, Le mouvement des droits de l'homme, c'est un retour en arrière : « On offre l'école publique aux communautés. » Fadi Halbi, professeur de religion dans une école chrétienne, attend beaucoup des livres unifiés : « Mais j'ai peur que l'on n'arrive qu'à un compromis insatisfaisant. L'idéologie officielle consiste à supprimer les différences. » Charbel Antoun ou Natk Akl, chercheurs

à l'Université libanaise, ont désigné le contenu de ces livres et repéré des exemples d'intolérance, et d'atteinte à l'image de l'autre : « Les autres, c'est ce qui désigne dans ces manuels les personnes d'une religion différente », explique Natk Akl. Le professeur Antoine Messala, politologue à l'Université libanaise, a été son côté remarqué que sous prétexte de ne pas développer le confessionnalisme, la notion même de communauté est écartée : « On se cache pour ne pas rouvrir les cicatrices. Nous avons pourtant besoin d'historiens comptables, capables d'analyser les conflits, de chiffrer les pertes humaines et leurs conséquences politiques. Nous ne pouvons sortir de la guerre armées, comme c'est le cas actuellement. Même la guerre du Houf de 1860 est à peine évoquée dans les manuels. »

M-E. P. ET M.V.